



Double nationalité et mariage

Par **Mango**, le **17/02/2008** à **15:00**

Je suis française d'origine algérienne et j'ai la double nationalité, mon fiancé est tunisien vivant en Tunisie nous souhaitons nous marier en Tunisie.

Je souhaiterais connaître les différentes façons de me marier, si il en existe plusieurs de part ma double nationalité.

Je voudrais savoir si je suis obligée de faire le dossier de certificat de capacité de mariage ? ou si je peux éviter ça (car les démarches sont bcp trop longues le rdv pour déposer le dossier de ccm : janvier 2009!!!)

Je voudrais savoir si je me marie en faisant valoir ma nationalité algérienne est ce que cela permettra d'accélérer la procédure en évitant d'attendre le ccm ?
il nous restera qu' à faire transcrire l'acte de mariage ?

Est ce possible ?

Mon mariage sera t il valable en France, car nous souhaitons vivre en France ?

Quelle loi sera appliquée si je me marie en Tunisie ?
puis je choisir la loi française concernant le régime matrimonial ?

Merci de répondre à mes nombreuses questions !! et de m'éclaircir les idées !!